

Séance ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : M. VILLEMAIN, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE , Mme MBANI, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMAIN.

Absents excusés : Mme BONNIN, M. ZELPHIN, M. LESAGE, Mme GUITTON, Mlle BOUBEKEUR, Mme TECHTACH, Mlle PARENTI, M. BOUCHACOURT, M. GANDEGA, Mme LOUSSERT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents : Mlle GOUDIABY, M. KONATE.

Pouvoirs : Mme BONNIN à M. MARSAC, M. LESAGE à M. BOULAY, Mme GUITTON à M. RENAUD, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mme TECHTACH à Mme MARIN, Mlle PARENTI à M. BONNARD, M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN, M. GANDEGA à M. AGONHOUMEY, Mme LOUSSERT à Mme LE BOUFFANT, Mme GIBOUDEAUX à M. BAUER

### 1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la séance du 30 septembre 2005

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2005. Il propose aux membres du Conseil de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

### 2/ COMPTE-RENDU

Délégation de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal par délibération du 17 mars 2001 modifiée par délibération du 21 janvier 2005.

Pour la période comprise entre le 6 septembre et le 8 novembre 2005, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 31 non préemptions - 1 préemption - 10 conventions - 2 procédures adaptées. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

M. Renaud arrive en séance.

### 3/ FINANCES

Décision modificative n°4 - Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°4 au budget de la Ville pour l'exercice 2005 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 23 823 568,70 euros (inchangé) et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 29 542 537,70 euros au lieu de 29 034 890,70 euros, soit une balance générale de 53 366 106,40 euros au lieu de 52 858 459,40 euros. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 4/ FINANCES

##### Décision modificative n°2 - Budget Assainissement

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2005 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 822 863,60 € (inchangée) et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 540 952,00 € (inchangée), soit une balance générale de 1 363 815,60 € (inchangée). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 5/ FINANCES

##### Admissions en non-valeurs

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Perceptrice lui a transmis l'état des produits et taxes communaux du budget de la Ville dont elle n'a pu effectuer le recouvrement et qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal.

Il donne lecture des produits non recouverts dont le montant s'élève à 28 000,62 euros et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur leur admission en non-valeurs. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 6/ FINANCES

##### Avances sur subvention aux associations et établissements publics

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui est soumis, chaque année, un projet de délibération visant à accorder une avance sur subvention aux associations ou aux établissements publics ne pouvant attendre le vote du budget.

Ces avances sur subventions permettent à ces organismes de fonctionner sans rupture de trésorerie en attendant le vote du budget de l'exercice 2006.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une avance sur la subvention 2006, dans la limite des 6/12 èmes de la subvention de l'exercice 2005, en faveur des associations et établissements publics ayant des frais de personnel ou un besoin de trésorerie au 1er janvier. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 7/ FINANCES

##### Tarifs des horodateurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'avenue Pierre Sépard sont achevés depuis une quinzaine de jours. Il rappelle que le stationnement sur cette rue est réglementé par la Ville de Villiers-le-Bel et par la Ville d'Arnouville les Gonesse.

Afin d'harmoniser les tarifs du stationnement dans cette rue, M. le Maire propose de réviser les tarifs de stationnement Avenue Pierre Sépard.

M. le Maire propose les tarifs suivants :

20minutes = 0,25 €

40 minutes = 0,45 €

1 heure = 0,65 €

1h20 = 0,85 €

1h40 = 1 €  
2 h = 1,35 €

Il est précisé que la Ville d'Arnouville-les-Gonesse adoptera les mêmes tarifs.  
(Rapporteur : Mme Ranvier)

- Texte adopté à l'unanimité

## 8/ JEUNESSE

### Avenant au Contrat Temps Libre

Monsieur Le Maire rappelle qu'un Contrat Temps Libre a été signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville. Il explique que ce contrat a permis la mise en œuvre d'actions en direction des temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans.

Il informe de la nécessité de contractualiser un nouvel avenant à dater du 1er janvier 2004 et ce, jusqu'au 31 décembre 2005 afin de percevoir les subventions pour les actions mises en place et déjà réalisées sur cette période. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

## 9/ EDUCATION

### Approbation du Projet Educatif Local

M. le Maire rappelle que le Projet Educatif Local (PEL) est un projet fédérateur visant à mettre en cohérence les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire et temps familial) et l'ensemble des dispositifs contractuels qui les valorisent (Réseau d'Education Prioritaire, projets d'établissements scolaires, CLAS, CEL, CTL, CIVIQ, et Réussite Educative). Il précise que le PEL s'inscrit dans une démarche partenariale permettant de faire émerger les priorités d'actions de l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune.

M. le Maire donne lecture des 5 grands axes que proposent le PEL :

1. Synergie entre les acteurs
2. Soutien à la parentalité
3. Lien entre les jeunes et l'emploi
4. Favoriser l'épanouissement de tous par la diversité de l'offre éducative
5. Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs difficultés (le projet de réussite éducative s'inscrira prioritairement dans cet axe)

Il propose au conseil d'approuver le Projet Educatif Local de Villiers le Bel et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des différents partenaires de la Ville (Etat, Conseil Général, Fasild, CAF, Direction départementale de la jeunesse et du sport...). (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

M. Florin arrive en séance.

## 10/ EDUCATION

### Approbation du Programme de Réussite Educative

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de la Ville de Villiers-le-Bel au Programme de Réussite Éducative.

Il rappelle que les principes de ce dispositif s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et de l'axe V du Projet Educatif Local.

M. le Maire informe les conseillers, que quels que soient les dispositifs dans lesquels seront inscrites les actions proposées (CEL, CLAS, CTL Enfance, ateliers santé etc..), celles-ci devront s'adresser aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans les plus fragilisés. Il précise que la structure juridique support de ce programme sera la Caisse des écoles.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de Programme de Réussite Educative et de l'autoriser à solliciter le versement de la subvention de l'Etat pour la mise en oeuvre de ce Programme. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 11/ PETITE ENFANCE

Avenant n°5 au Contrat Enfance Renouvellement pour 2005/2006/2007

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Villiers-le-Bel s'est engagée depuis 1989 dans une démarche qualitative, en ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de 6 ans en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95).

Afin de préserver le partenariat financier avec la CAF, Monsieur le Maire propose de signer l'avenant n°5 au deuxième contrat Enfance prolongeant sa durée du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 12/ PETITE ENFANCE

Avenant n°1 au contrat d'objectifs avec la CAF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les trois lieux d'accueil Enfants/Parents de la ville («la Ritournelle», «A petit pas» et «FA MI LA») bénéficient d'un financement de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales correspondant à 30% du coût de fonctionnement du service dans la mesure où un contrat d'objectifs est signé pour chacun de ces lieux d'accueil.

M. le Maire précise qu'un contrat d'objectifs pour chacun des trois lieux d'accueil a été conclu pour une durée de trois ans (du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004), ayant pour objet de définir les modalités d'exécution et d'évaluation des projets de fonctionnement de ces lieux d'accueil.

M. le Maire propose de passer un avenant n°1 aux contrats d'objectifs avec la CAF afin de prolonger le financement des lieux d'accueil en étendant le bénéfice de la prestation de service pour une durée de trois ans (soit du 1er janvier 2005 au 31 Décembre 2007). (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 13/ PETITE ENFANCE

Avenant n°1 convention de prestations de service avec la CAF

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des priorités de l'action sociale familiale visant au développement des actions en direction des jeunes enfants et à l'accompagnement à la fonction parentale, le Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) s'est prononcé pour un financement des lieux d'accueil Enfants/Parents en étendant le bénéfice de la prestation de service. Il précise que le montant de la prestation de service couvre 30 % du coût de fonctionnement du service, dans la limite du prix plafond fixé par la CNAF, en fonction de l'amplitude annuelle d'ouverture du service.

Monsieur le Maire indique que les lieux d'accueil Enfants/Parents «la Ritournelle», «A petits pas» et «FA MI LA» ont bénéficié de cette prestation de service jusqu'au 31 décembre 2004. Il propose au Conseil Municipal, afin de maintenir ce financement pour une durée de trois ans, de l'autoriser à signer un avenant n° 1 aux conventions de prestations de services pour les trois lieux d'accueil Enfants/Parents. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 14/ PETITE ENFANCE

##### Complément au règlement des structures Petite enfance

M. le Maire explique que les règlements des structures petite Enfance organisent notamment le mode de facturation et indiquent que la facturation pour un contrat annuel s'établit sur un forfait de 10 mois.

Il précise que ces règlements doivent être complétés par une clause permettant le remboursement des sommes trop perçues par la Ville en cas de rupture du contrat annuel avant terme.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à compléter les règlements des structures Petite Enfance afin de prévoir cette possibilité de remboursement de sommes trop perçues sur la facturation en cas de rupture de contrat avant la date d'échéance prévue. (Rapporteur : Mme Goas)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 15/ POLITIQUE DE LA VILLE

##### Subvention au Centre départemental de services aux associations

M. le Maire explique aux conseillers que le centre départemental de services aux associations offre une assistance comptable, financière, juridique et de gestion administrative aux associations qui le sollicitent, afin de soutenir les dirigeants associatifs dans les domaines qui leur posent problème sans se substituer à leurs responsabilités. Il indique que le centre départemental de services aux associations constitue un observatoire de la vie associative dans le département du Val d'Oise.

Monsieur le Maire explique qu'étant donné le rayonnement du centre départemental de services aux associations, celui-ci est subventionné par plusieurs villes du département. M. le Maire propose au Conseil Municipal de le subventionner à hauteur de 3 200 €. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 16/ CIVIQ

##### Reversement de subventions aux associations

M. Le Maire précise que le Contrat d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) signé avec le Département a pour objet de proposer des interventions sur les thèmes prioritaires suivants : l'enfance et la jeunesse, la vie sociale, la gestion urbaine, l'action sociale et l'insertion.

Il rappelle aux conseillers le soutien apporté par la Ville, dans le cadre du CIVIQ, aux initiatives locales associatives visant par des actions spécifiques à l'insertion sociale des jeunes, à la vie citoyenne et aux échanges interculturels.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à verser une subvention de 2 000 € à l'association Rythmages pour son projet "Femmes en mouvement", une subvention de 2 500 € à l'association La Case pour son projet de "Classe : Gestion des déchets" et une subvention

de 1 524 € au Centre Communal d'Action Sociale de Villiers-le-Bel pour son projet "Jardin d'insertion". (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 17/ CIVIQ

Avenant au Contrat CIVIQ

M. Le Maire rappelle que le dispositif des Contrats d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) vise à aider la commune à mettre en place des actions permettant d'une part d'assurer la continuité des interventions menées dans le cadre du Contrat de Développement Urbain et d'initier de nouvelles actions.

M. Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant au dispositif des Contrats d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) adopté par la commission permanente du conseil général en séance du 14 novembre 2005. Il précise que cet avenant a pour objectifs de modifier le programme de fonctionnement et d'investissements présenté dans le cadre du Contrat d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) signé le 30 octobre 2002.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 18/ PLAN DE SAUVEGARDE

Avenant n°4 au marché de suivi-animation du Plan de sauvegarde

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de suivi-animation d'un plan de sauvegarde pour 2 copropriétés en difficulté, divisé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle a été attribué au PACT ARIM 95.

Suite à la demande du titulaire se conformant à l'arrêté de plan de sauvegarde, M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier de nouvelles missions à ce prestataire. En effet, la réalisation parfaite de la tranche conditionnelle de ce marché suppose que le Pact Arim 95 effectue également pour le compte de la ville une mission technique d'évaluation, de suivi technique et de hiérarchisation des travaux à réaliser afin de poursuivre le travail réalisé dans le cadre de la tranche ferme, pour un montant de 15.480,00 € HT en ce qui concerne la Cerisaie et 6.450,00 € HT pour les Cascades. Cela représente donc un montant total HT de 21.930,00 € (26.228,28 € TTC).

Ainsi, le nouveau montant de la tranche conditionnelle est de 162.860,00 € HT, soit 194.780,56 € TTC.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider l'intégration de missions complémentaires à la tranche conditionnelle du marché concernant le plan de sauvegarde et de l'autoriser à signer un avenant n°4 au marché. (Rapporteur : Mme Marin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 19/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'adapter le tableau des emplois de la ville et propose au Conseil Municipal la suppression de :

- 2 postes d'agent administratif,
- 1 poste d'agent administratif 28 heures,
- 2 postes d'agent d'entretien qualifié,
- 1 poste d'adjoint administratif 28 heures,
- 1 poste d'agent d'entretien 22 heures,

- 1 poste d'agent territorial spécialisé d'école maternelle 1ère classe,
  - 1 poste d'agent d'animation 30 heures
- (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 20/ PERSONNEL

Indemnité kilométrique - Utilisation de véhicules personnels

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que les services et équipements municipaux sont dispersés sur l'ensemble du territoire communal et que de ce fait, des agents doivent se déplacer pour des raisons professionnelles au sein de la commune. Il précise que la ville n'est pas toujours en mesure de fournir un véhicule à ces agents, compte-tenu des horaires d'utilisation et de l'éloignement des services, ce qui amène des agents à devoir se servir de leur véhicule personnel pour des raisons professionnelles.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de verser des indemnités kilométriques aux agents utilisant leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions et pour les besoins du service. Il précise que ces indemnités seront versées en fonction du coût réel kilométrique (remboursement en fonction des kilomètres effectués et de la puissance fiscale du véhicule).  
(Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 21/ MARCHES PUBLICS

Contrat de maintenance du logiciel Cimetière - Autorisation de signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un contrat d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion du cimetière a été notifié le 12 septembre 2000 à la société Géosphère.

Ce contrat étant arrivé à son terme, M. le Maire propose aux membres du Conseil de signer un contrat d'une durée de 3 ans pour la maintenance du logiciel. La société Géosphère étant le seul prestataire à détenir les licences et brevets sur ce logiciel, M. le Maire propose de signer ce contrat sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité. Le montant annuel révisable de la maintenance, mise à jour et assistance relatives au logiciel de gestion du cimetière de la ville est de 969,97 € HT, soit 1.160,08 € TTC. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 22/ MARCHES PUBLICS

Marché de coordination opération ANRU quartier des Carreaux - Signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une mission de coordination architecturale, urbaine et paysagère concernant l'opération de rénovation urbaine du quartier des Carreaux a été lancée le 13 septembre 2005 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen. Le délai d'exécution de ce marché a été fixé à quatre années.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché à Michel Guerin, urbaniste-architecte, pour des montants minimum et maximum respectifs de :

- montant minimum = 20.903,01 Euros H.T., soit 25.000,00 Euros T.T.C. / montant maximum = 83.612,04 Euros H.T., soit 100.000,00 Euros T.T.C., pour la première année d'exécution,

- montant minimum = 16.722,41 Euros H.T., soit 20.000,00 Euros T.T.C. / montant maximum = 66.889,63 Euros H.T., soit 80.000,00 Euros T.T.C., pour les années suivantes.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

### 23/ MARCHES PUBLICS

Marché de maîtrise d'oeuvre Ecole Jean Moulin - Autorisation de signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'école élémentaire Jean Moulin a été lancé le 19 octobre 2005 sous la forme d'une procédure adaptée.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission a attribué ce marché à Dominique Renaude, architecte DPLG, pour un montant de 45.000,00 Euro HT, soit 53.820,00 Euro TTC.

M. le Maire propose au Conseil de suivre la décision de la commission ad hoc. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 24/ MARCHES PUBLICS

Marché de prestations de chauffage - Avenant n°4

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux a été lancé par délibération du 26 juin 2001, pour une durée de six ans et attribué à Elyo pour la somme de 429.200,12 € HT, soit 513.323,34 € TTC.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que trois avenants de régularisation ont été validés par l'assemblée respectivement les 27 septembre 2002, 12 mars 2004 et 21 janvier 2005.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer à ce marché les travaux réalisés sur divers équipements courant 2005 pour faire baisser les coûts de chauffage et de l'autoriser à signer un nouvel avenant. L'incidence financière de cet avenant est de - 3 166,24 euros HT, soit - 3 786,82 euros TTC.

Le nouveau montant du marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux est donc de 353 381,75 euros HT, soit 422 644,57 euros TTC. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

### 25/ MARCHES PUBLICS

Transaction avec la société OTUS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 12 février 2002, la commune a autorisé le lancement d'une procédure de marché concernant le nettoyage des voies, trottoirs et caniveaux de la ville. Ce marché a été attribué à la société OTUS et notifié le 11 juin 2002, pour une durée de 3 ans.

Le 10 juin 2005, ce marché est arrivé à échéance; une nouvelle procédure relancée le 24 août 2005 est en cours d'attribution.

Ainsi, du 10 juin 2005 au jour de la notification du nouveau marché, la commune n'est pas en mesure de régler les prestations de nettoyage réalisées par Otus, faute de disposer d'un marché.

M. le Maire propose à l'assemblée de transiger avec cette société afin de lui régler la somme de 14.301,46 € HT, soit 17.104,55 € TTC qui lui est due et de signer à ce titre, un protocole transactionnel. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

## 26/ FONCIER

### Déclassement de la Rue du Rosay

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que l'opération d'aménagement dans le village entre la rue Thomas Couture, la rue Louis Demolliens et la rue Pasteur, nécessite le déclassement du domaine public de la rue du Rosay.

M. le Maire précise que le projet prévoit le maintien d'une impasse desservant les propriétés ayant leur accès sur l'actuelle rue du Rosay, la réalisation de places de stationnement et la création d'une nouvelle voie. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

## 27/ FONCIER

### Retrait de la délégation du droit de préemption à La Cerisaie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 29 juin 1990, le droit de préemption sur les immeubles de la Cerisaie, parcelles AT n° 365 et AT n° 367, a été délégué à l'OPAC de MEAUX. Par délibération en date du 30 septembre 1994, le Conseil Municipal a décidé de reconduire cette délégation.

L'OPAC de MEAUX ne souhaitant plus procéder à de nouvelles acquisitions foncières, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délégation qui lui a été consentie. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

## 28/ URBANISME

### Mandat pour un permis de démolir (AB168) et de construire (extension J. Moulin)

M. le Maire explique qu'en application de l'article R421-1-1 du code de l'Urbanisme, il doit être mandaté par le conseil municipal pour demander un permis de construire ou une déclaration de travaux ou un permis de démolir pour un projet communal.

M. le Maire indique que deux opérations devant faire l'objet d'une demande d'occupation du sol sont envisagées :

- 1) Démolition d'une construction parcelle AB n°168 - sentier des Gobelins
- 2) Extension de l'école élémentaire « Jean Moulin »

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à représenter la commune dans le cadre de ces deux demandes d'occupation du sol. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

## 29/ URBANISME

### Dénomination de la Rue Léon Blum

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Léo Lagrange :

- Une voie nouvelle a été créée et dénommée rue Louis Perrein lors du Conseil Municipal du 22 avril 2005

- La partie du chemin de Montmorency située de la rue Georges Bizet à cette rue Louis Perrein a été aménagée en voie de circulation,

- Un rond point a été réalisé à l'angle de la rue Louis Perrein et de cette partie du chemin de Montmorency.

M. le Maire propose que cette partie du chemin de Montmorency, située entre la rue Georges Bizet et la rue Louis Perrein, soit débaptisée et renommée rue Léon Blum en prolongement de l'actuelle rue Léon Blum. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

### 30/ URBANISME

#### Approbation du plan départemental de randonnée

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Général a adopté, après consultation des communes, par délibération du 23 février 1996, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce plan concerne les sentiers pédestres et équestres. Il explique que le Conseil Général a décidé en 2003 d'entreprendre la réactualisation de ce Plan.

M. le Maire indique que la réactualisation présentée comporte les itinéraires retenus en 1996 auxquels s'ajoutent des projets d'itinéraires complémentaires.

Il propose au conseil d'approuver l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins suivants : RD 10 au niveau du CR 10 et CR 10 entre la rue Jules Ferry et la Redoute du Moulin. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

### 31/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

#### Approbation de la modification des statuts de Val de France

M. le Maire explique aux conseillers que le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 28 septembre 2005, a apporté des modifications aux statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France relatives à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (article 7-III-2 et article 8-b).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France concernant les suppressions apportées en matière de représentation dans les syndicats intercommunaux (article 8-b) et de compétences facultatives (article 7-III-2). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

### 32/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

#### Approbation du rapport d'activités 2004 de Val de France

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2004 ont été présentés aux Conseils communautaires des 18 mai (compte administratif) et 28 septembre 2005 (rapport d'activités).

M. le Maire propose au conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France accompagné du compte administratif de l'exercice 2004. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

### 33/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

#### Valorisation des redevances d'occupation du domaine public dues par EDF

M. le Maire explique au conseil municipal que suite à la revalorisation des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, deux solutions s'offrent à la ville pour percevoir cette redevance : mutualiser cette redevance au sein du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) ou conserver la gestion et le calcul de cette redevance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'opter pour la deuxième solution et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public, d'après le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par EDF, au taux maximum, soit 10 232,69 € pour l'année 2005.

Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédent la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 34/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIAH - Rapport annuel du service public de l'assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne a adopté, dans sa séance du 22 juin 2005, le rapport annuel du service public de l'assainissement en eaux usées de l'exercice 2004.

M. le Maire explique que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport. (Rapporteur : M. Loterie)

- Texte adopté à l'unanimité

#### 35/ GIP-ADIFE

Prorogation du GIP-ADIFE

M. le Maire précise que l'Assemblée Générale du GIP ADIFE, réunie le 5 juillet dernier, a décidé de surseoir à la dissolution du GIP ADIFE et de le reconduire pour une durée de 4 ans.

M. le Maire explique que cette décision de prorogation doit être également soumise au Conseil Municipal. Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver la prorogation du GIP ADIFE pour une durée de 4 ans.

Toutefois, M. le Maire rappelle que l'engagement de la Ville auprès du GIP-ADIFE ne pourra être effectif que jusqu'au 28 février 2006, date du transfert de la compétence Emploi/Insertion/Formation à la communauté d'agglomération Val de France. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

